



IUCN
Rue Mauverney 28
1196 Gland
Switzerland

Tel. +41 22 999 0000
Fax +41 22 999 0002
www.iucn.org

S.Exc. Monsieur Henrique Adriano Da Silva
Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire en
France
Délégué Permanent auprès de l'UNESCO
Délégation Permanente de la Guinée-Bissau
Ambassade de Guinée-Bissau
94, rue Saint Lazare
Paris
75009
France

19 décembre 2024

Évaluation par l'IUCN des Écosystèmes côtiers et marins de l'Archipel des Bijagós - Omatí Minhô – Rapport intérimaire et Demande d'information complémentaire

Monsieur l'Ambassadeur,

Suite à la proposition mentionnée ci-dessus, je vous écris pour vous informer des progrès de l'évaluation de l'IUCN. La mission d'évaluation technique de l'IUCN aux Écosystèmes côtiers et marins de l'Archipel des Bijagós - Omatí Minhô s'est déroulée en novembre 2024 et a été conduite par M Olivier Chassot et M Jean-François Lafleur. Les évaluateurs ont fortement apprécié le soutien et la collaboration des services de l'État Partie au cours de la préparation et du déroulement de la mission, ainsi que votre accueil chaleureux tout au long de la mission. Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir transmettre nos remerciements aux représentants officiels, scientifiques et contributeurs qui ont assisté les experts dans leur mission.

Le Panel du patrimoine mondial de l'IUCN est en cours d'examiner les propositions d'inscription des biens naturels et mixtes et des paysages culturels. Ce processus prendra fin en mars/avril 2025, à la suite duquel le rapport d'évaluation technique de l'IUCN sera distribué au Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO. Lors de sa première réunion, le Panel de l'IUCN a examiné en détail chaque dossier de candidature, rapports de mission et consultations externes, ainsi que d'autres références concernant les biens proposés pour inscription.

Le Panel a grandement apprécié les efforts fournis en ce qui concerne la proposition qui a été préparée, et discutera de ce dossier lors de la deuxième réunion du Panel qui se tiendra en mars 2025. A ce stade, et sur la base des informations actuellement disponible, le Panel considère que le bien proposé pour inscription a un fort potentiel sur la base des critères (ix) et (x). Le Panel se félicite également de l'action de l'Etat partie en réponse à la décision 37 COM 8B.17 du Comité du patrimoine mondial. Néanmoins, le Panel note quelques points pour lesquels des informations supplémentaires seraient nécessaires. Par conséquent, le Panel sera très reconnaissant à l'État Partie de bien vouloir répondre aux points suivants :

1. Le Panel se félicite de la haute qualité des informations relatives à la valeur universelle exceptionnelle (VUE) proposée et aux attributs présentés sur les cartes, les graphiques, les statistiques et les tableaux fournis dans le dossier de proposition d'inscription et ses annexes. Le Panel note cependant que ces informations se réfèrent principalement à l'ensemble de la Réserve de biosphère de Boloma Bijagós, y compris les zones terrestres de la zone tampon du bien proposé, plutôt que d'être exclusivement limitées aux attributs trouvés à l'intérieur des limites du bien proposé. Par exemple, l'annexe C présentant la liste des espèces inclut des espèces trouvées dans l'ensemble de la Réserve de biosphère plutôt que dans les limites du bien proposé. Le Panel serait donc reconnaissant de recevoir des informations précises distinguant les attributs trouvés dans la zone du bien proposé et les attributs situés dans la zone tampon, et en particulier s'il existe des différences significatives dans la présence d'espèces, de colonies d'oiseaux, de plages de nidification des tortues ou d'autres sites d'agrégation pour les espèces marines ou migratrices. Le Panel apprécierait que les cartes des attributs, par exemple les sites de nidification, soient mises à jour pour inclure les limites du bien proposé lorsque cela est faisable et possible. Si des espèces figurant dans le dossier de proposition d'inscription et ses annexes ne se trouvent pas dans le bien proposé (c'est-à-dire qu'elles ne se trouvent que dans la zone tampon), le Panel serait reconnaissant à l'État partie d'indiquer ces espèces sur les cartes mises à jour et/ou sur les listes d'espèces, le cas échéant ;

2. En ce qui concerne la gestion du bien proposé pour inscription, le Panel note que le Plan de gestion du Parc national de l'Orango (PNO) et le Plan de gestion de l'aire marine protégée communautaire des îles Urok (AMPCU) sont en cours d'actualisation. Par conséquent, le Panel serait reconnaissant à l'État partie de fournir le calendrier convenu le plus récent pour la mise à jour de ces plans de gestion et de fournir les versions ou les projets les plus récents lorsqu'ils sont disponibles ou de confirmer si les versions incluses dans le dossier de proposition d'inscription sont toujours d'actualité.

Une réponse prochaine à ces questions et d'ici le **28 février 2025 au plus tard** nous obligerait afin de faciliter au mieux le processus d'évaluation en cours, conformément au paragraphe 148 des *Orientations*. Nous attirons respectueusement votre attention sur le fait que toute information parvenue aux Organisations consultatives au-delà de cette date ne pourra pas être prise en considération dans l'évaluation. Il est également important de prendre note que l'UICN étudiera avec attention les informations complémentaires qui lui seront adressées dans les délais mais ne pourra évaluer une proposition totalement révisée ou fondée sur des changements majeurs à la proposition initiale, ou encore basée sur des informations trop nombreuses. Nous invitons donc l'État Partie à adresser une réponse concise portant sur les seuls points mentionnés ci-dessus.

Les informations complémentaires doivent officiellement être adressées en deux exemplaires au Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO pour être enregistrées dans la proposition originale. Nous vous saurions gré d'adresser également copie de ces informations par voie électronique à la fois au Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO (a.balsamo@unesco.org) et au siège de l'UICN (clemens.kupper@iucn.org). L'UICN formulera sa recommandation finale en tenant compte de votre réponse et elle l'adressera au Comité du patrimoine mondial.

Dans le but d'assurer la pleine transparence et le meilleur dialogue entre les acteurs au cours du processus d'évaluation, l'UICN serait heureuse de répondre à toutes les questions que vous pourriez soulever concernant leurs interventions au titre de la Convention du patrimoine mondial, y compris ceux mentionnés ci-dessus. Nous nous tenons à votre disposition pour échanger avec vous par visioconférence. N'hésitez donc pas à contacter à cette fin M. Clemens Küpper, Chargé de programme, Stratégie et Propositions d'inscription de l'Équipe patrimoine mondial de l'UICN (clemens.kupper@iucn.org).

Permettez-nous de vous réitérer nos remerciements pour votre soutien à la Convention du patrimoine mondial et pour l'organisation de la récente mission d'évaluation. L'UICN se réjouit de votre aimable coopération et de recevoir prochainement votre réponse.

Nous vous remercions d'avance pour votre aimable coopération et vous prions d'agréer, Monsieur l'Ambassadeur, nos salutations distinguées.



Tim Badman
Directeur, Patrimoine Mondial